



Communiqué de presse

Collecte des déchets : des évolutions en 2025 à Talence

En 2025, Talence rejoint les communes de la métropole concernées par une modification des jours de collecte de la poubelle noire et de la poubelle verte ou jaune. En parallèle, la Ville accueillera sur son territoire 42 bornes à déchets alimentaires déployées par Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole gère quotidiennement la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des communes de son territoire. Depuis plusieurs années, elle déploie des solutions pour réduire et valoriser les déchets, et ainsi préserver les ressources du territoire. Grâce à ces solutions, le volume des ordures ménagères (poubelles noires) baisse. En conséquence, Bordeaux Métropole se lance dans une rationalisation de la collecte des déchets pour s'adapter au plus près de la réalité des volumes de déchets produits sur son territoire.

Talence concernée par une modification des jours de collecte

Depuis 2022, Bordeaux Métropole adapte ainsi la fréquence de collecte des ordures ménagères (poubelles noires) de plusieurs communes, par phases successives. Cela nécessite de revoir l'ensemble des circuits de tournées et de modifier les jours de collecte (poubelles noires et vertes / jaunes).

À compter du 20 janvier 2025, Talence sera à son tour concernée. La commune passera à deux ramassages par semaine :

- Poubelle noire : vendredi

- Poubelle verte/jaune : mercredi

Certaines rues seront collectées lors de jours différents par rapport au reste de la commune car elles se situent à proximité immédiate d'un autre circuit de collecte. Pour vérifier ces nouveaux jours de collecte, les habitants peuvent se rendre sur la page dédiée du site de Bordeaux Métropole : fcld.ly/collecte2025

42 bornes à déchets alimentaires déployées

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole déploie des solutions pour réduire et valoriser les déchets et ainsi préserver les ressources du territoire. En complément des modifications de collecte, elle déploie des bornes à déchets alimentaires : il s'agit de conteneurs installés sur l'espace public (comme les bornes à verre) qui permettent aux riverains concernés de jeter leurs déchets alimentaires. Au lieu d'être incinérés, ces déchets alimentaires sont transformés en compost ou en biogaz. Trier ainsi ses déchets alimentaires permet d'alléger d'un tiers le poids de la poubelle noire. En 2025, Bordeaux Métropole déploiera plusieurs de ces bornes à Talence. Les 42 premières seront mises en service pendant le premier trimestre. Une borne correspond à 150 foyers avec une implantation en interdistance de 100 à 150m. Elles seront ramassées toutes les semaines. En fonction des retours d'expérience des habitants, la Ville en accueillera d'autres via plusieurs vagues successives en 2025.

